

Un label de la Fédération française de cyclotourisme

Obtenir le label **BASE VTT DE RANDONNÉE**

une opportunité
pour votre structure touristique
ou votre collectivité !



DÉFINITION

Le label " Base VTT de randonnée " s'adresse aux structures touristiques ou aux collectivités qui offrent aux pratiquants du Vélo Tout-Terrain (VTT) un accueil, des services et des équipements adaptés à leur pratique. Une convention est établie entre la structure ou la collectivité labellisée, et la Fédération française de cyclotourisme.

POURQUOI CE LABEL ?

Depuis les années 1980, le VTT a ouvert une nouvelle voie concernant la pratique du vélo en France, il regroupe une population nombreuse et exigeante en matière d'infrastructures et de services. C'est pour répondre à ces attentes légitimes que la Fédération française de cyclotourisme a créé ce label.

Celui-ci permet :

- de promouvoir la pratique libre et conviviale du VTT de randonnée,
- d'offrir aux pratiquants de tous niveaux des parcours balisés adaptés,
- de garantir les meilleures conditions de sécurité sur les circuits empruntés,
- de contrôler les dérives d'une pratique sauvage et désordonnée du VTT, irrespectueuse de l'environnement.

QUI PEUT OBTENIR CE LABEL ?

Une structure touristique ou une collectivité qui répond à des critères techniques précis et fournissant des prestations irréprochables.

LES AVANTAGES DU LABEL

■ UNE IDENTIFICATION CLAIRE ET RAPIDE

Avec une signalétique et un logo facilement identifiables, la Base VTT de randonnée se distingue de tous les autres établissements ou territoires proposant l'activité VTT.

■ L'APPARTENANCE À UN RÉSEAU DYNAMIQUE À DIMENSION HUMAINE

Régulièrement, les responsables de toutes les Bases VTT de randonnée sont invités à participer à un séminaire, lieu riche de partage d'expériences et de nouvelles propositions.

■ ÊTRE AU CŒUR DES ACTIVITÉS FÉDÉRALES

La Base VTT de randonnée sera susceptible d'accueillir des manifestations sportives, des séjours, des stages de formation et de perfectionnement, organisés par le club local (affilié à la FFCT), le comité départemental ou la ligue régionale de cyclotourisme.

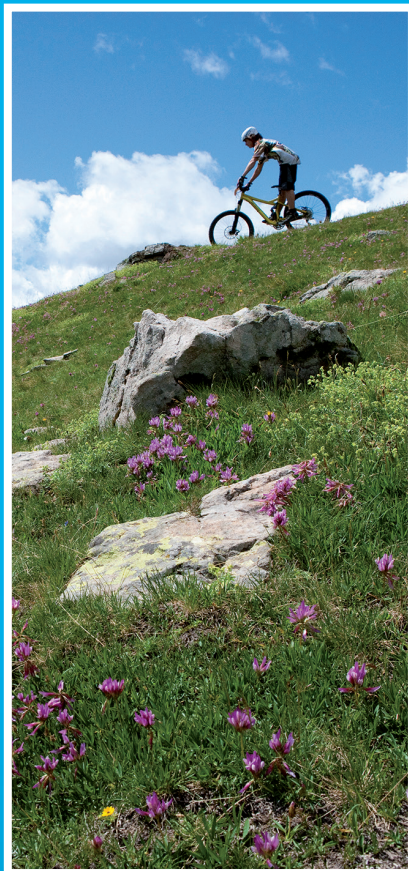
■ UNE GARANTIE DE QUALITÉ

Les itinéraires proposés par la Base VTT de randonnée auront tous fait l'objet d'une convention de passage si les circuits empruntent des chemins privés.

La caution de la Fédération française de cyclotourisme est un gage de qualité pour le public de pratiquants, sachant que ce label peut être retiré en cas de non-respect du cahier des charges.



RENDEZ-VOUS SUR :
FFCT.ORG/BASEVTT



La Fédération
française
de cyclotourisme

un partenaire
reconnu !



Votre contact FFCT

Julien David

j.david@ffct.org

01 56 20 88 74 / 06 74 36 85 95

LES APPORTS DE LA FFCT

La Fédération française de cyclotourisme s'engage à :

- apporter sa notoriété et son savoir-faire par l'intermédiaire de son siège fédéral, de son réseau de 3 100 clubs, de 126 500 adhérents et de ses 4 500 randonnées annuelles,
- assurer la promotion du label par différents moyens de communication : ffct.org / veloenfrance.fr / Cyclotourisme-Mag.com, éditions, salons, insertions publicitaires dans la presse spécialisée...
- conseiller les structures ou les collectivités labellisées pour la mise en place de nouveaux services ou équipements,
- valoriser les structures ou les collectivités labellisées auprès des partenaires institutionnels,
- communiquer avec les responsables des Bases VTT de randonnée afin de partager les différentes expériences.

Un accompagnement de votre dossier en amont

Une personne au siège de la FFCT, est à votre écoute et vous aidera dans vos différentes démarches. Il suivra votre dossier et pourra vous fournir les éléments indispensables à la réussite de votre projet.

Une signalétique spécifique

Différents supports identifiant le label seront mis à disposition des structures et collectivités labellisées (panneaux, autocollants et vitrophanies).

Une promotion dynamique et ciblée auprès des pratiquants

La FFCT assure la promotion des Bases VTT de randonnée auprès de tous ses adhérents et des pratiquants :

- dans le magazine mensuel " Cyclotourisme " (tiré à 22 000 exemplaires dont 18 000 abonnés et distribution aux 3 100 clubs affiliés),
- dans le " Guide des bases VTT de randonnée " édité par la FFCT,
- sur l'ensemble des grands événements de la FFCT,
- sur le stand FFCT lors de différents salons,
- sur les sites Internet : ffct.org / veloenfrance.fr / Cyclotourisme-Mag.com
- grâce à des relations presse régulières.

COMMENT OBTENIR CE LABEL ?

- Adresser votre demande au Comité départemental de cyclotourisme accompagnée de la fiche de renseignements, en y joignant un maximum d'informations complémentaires (cartes des parcours VTT, documents touristiques, photos des aménagements...).
- Un premier examen du dossier sera réalisé par la FFCT sous 90 jours à compter de la réception de votre dossier.
- Si avis favorable, une visite technique sera programmée. Si avis réservé, un complément d'informations vous sera demandé.
- Au terme de la visite technique effectuée par la FFCT, le label sera décerné pour deux ans par la commission nationale VTT FFCT après consultation du comité départemental et de la ligue régionale concernés.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La structure ou la collectivité labellisée participe aux frais de mise en place de fonctionnement et de développement du label " Base VTT de randonnée ". Cette participation financière s'élève à 585 euros chaque année.

Des frais supplémentaires pourront s'ajouter lors de la labellisation, si la structure ou la collectivité labellisée souhaite obtenir un kit matériel composé de diverses flèches de balisage VTT et d'un ou plusieurs panneaux présentant le plan des parcours.



Fédération française de cyclotourisme

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 - info@ffct.org
ffct.org - veloenfrance.fr



Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 4/04/2006